

**RENOUVELLEMENT URBAIN  
NOUVELLE OPAH-RU  
SUBVENTION POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS  
REGLES DE SUBVENTIONNEMENT DES PARTIES PRIVATIVES ET COMMUNES**

Intervention de **Patrice CATTART**,  
Conseiller municipal - Groupe "Grasse à Tous"

Il me paraît dommage de prendre comme option une diminution aussi importante, à 10% au lieu de 50%, du taux des subventions pour ces propriétaires occupants qui veulent engager des travaux de réhabilitation des parties communes ou privatives pour une sortie de péril de leur immeuble ou appartement.

**En effet, le nombre, encore important, d'immeubles dont l'état est encore très dégradé, nécessite, me semble-t-il, que les efforts de la collectivité se poursuivent et propose que pour quelques temps encore ce taux soit rehaussé.**